

**Fédération Française de Motocyclisme**  
**Ligue moto bourgogne**  
**MOTO CLUB ASSOCIATION SPORTIVE LOISIRS OFF ROAD**  
**21580 SALIVES**

**L'ENDURO TOP**

28, 29 et 30 avril 2018

**Organisateur** : Moto Club Association Sportive Loisirs Off Road

**Secrétariat** : BOYON Hélène

Tél : 03 80 75 67 99

Email : loisirsoffroad@wanadoo.fr

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme, aux règles techniques et de sécurité de la discipline enduro (concernant la spéciale chronométrée) et des règles techniques et de sécurité de la discipline endurance tout terrain, et de façon générale, à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

L'ENDURO TOP est classé dans la catégorie « Cross-country ». Compte au Championnat de Bourgogne d'endurance.

## Article 1

### **Définition** :

L'ENDURO TOP est une activité en terrain varié qui a lieu sur un terrain privé et un parcours fermé interdit à la circulation publique. Elle comporte des dénivelés, des obstacles naturels et artificiels toujours franchissables ou évitables ainsi que des changements de direction.

Les spéciales et le parcours seront clairement définis et délimités par de la rubalise.

La largeur de la piste sera de 8 mètres sauf quelques passages dus à la végétation.

Longueur du circuit : 13 km

Longueur du prologue : 5km

## Article 2

### **Déroulement** :

**- Jour 1 : samedi 28 avril 2018**

- vérifications

- Prologue

**- Jour 2 : dimanche 29 avril 2018**

- 1 tour de reco suivi de l'endurance 1h30 solo

- 1 passage en spéciale chrono franchissement (les 40 premiers de l'endurance pourront partir les premiers)

- 1 challenge « 15 premiers » (*hors résultat général*)

- 1 gymkhana trial petite moto facultatif à points

**- Jour 3 : lundi 30 avril 2018**

- Endurance individuelle de 3 heures sur la spéciale de la veille

## Article 3

### **Classement :**

Le prologue ne sert qu'à déterminer les places sur les lignes de départ de l'endurance du lendemain

Classement final à l'issue des 3 jours :

- classement du jour 2 ajouté au jour 3 pour les durances
- le chrono individuel donne des points
- les points acquis au gymkhana du samedi sont additionnés au total des points  
Jour2 + jour3

Classement à points - prédominance des durances

Le système d'attribution des points sera affiché au PC course

Classement de l'endurance du dimanche déterminera les 60 premières places sur le départ de l'endurance de 3 heures le lundi

## Article 4

### **Participation :**

Chaque pilote s'engage pour les 3 jours.

Il n'est pas possible de participer qu'à une journée.

## Article 5

### **Catégories et récompenses :**

Age minimum requis : 16 ans révolu.

Classement scratch, plaques numéros fournies par l'organisation

A l'issue des 2 jours, seront récompensés

- 5 premiers scratch
- 3 premiers vétérans
- 3 premiers super vétérans
- 3 premières féminines
- 3 premiers espoirs/juniors
- 3 premières licences journée
- Le plus jeune finisher

## Article 6

### **Engagement et tarifs :**

L'ENDURO TOP est ouvert aux licenciés FFM Internationaux et nationaux ainsi qu'aux licences une manifestation. Inscription en ZUE

Nombre de pilotes maxi : 390

Les engagements doivent être téléchargés sur [www.endurotop.fr](http://www.endurotop.fr)  
et envoyés par la poste à : LOISIRS OFF ROAD  
Enduro Top  
Hameau de Prégelan  
21580 SALIVES

Tarif 140 euros (170€ après le 06 avril 2018)  
Eventuellement caution transpondeur : 200€

**Désistement :**

15 jours avant la course..... Remboursement de votre engagement  
Entre 5 et 15 jours ..... 50€ sera retenu par le club organisateur  
Remboursement de 90€ sur présentation d'un certificat médical  
Moins de 5 jours ..... La totalité de l'engagement sera gardée par le club

Article 7

**Contrôle administratif :**

Le contrôle administratif aura lieu au parc coureur :

Se munir : - de la licence FFM en cours ou licence une manifestation  
- ~~d'un chèque de caution de 200 € par transpondeur.~~ (à définir)  
- d'une pièce d'identité

Les bulletins d'engagement devront être retournés avant le 21 avril 2016 à :  
AS LOISIRS OFF ROAD  
Enduro Top  
Hameau de Prégelan  
21580 SALIVES

Article 8

**Contrôle techniques et parc coureurs :**

Tous les participants devront y présenter leur moto et équipement. Casques, bottes, dorsale, gants et protections individuelles aux normes actuelles et définies par la fédération.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le véhicule présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la fédération en refusant le marquage de la moto.  
La béquille doit être retirée.

Le ravitaillement se fait moteur arrêté à l'intérieur du parc coureur sur un tapis environnemental. 1 extincteur obligatoire par stand.

Le stand de contrôle technique sera situé en zone d'attente vers le parc coureur.

## Article 9

### **Horaires :**

#### Vendredi 27 avril 2018 :

- le soir vérifications administratives ( à préciser)

#### Samedi 28 avril 2018 :

- vérifications techniques et administratives de 8h à 13h30
- briefing 14h15 (en tenue)
- départ liaison prologue 15h00

#### Dimanche 29 avril 2018

- départ endurance 11h00- 12h30
- départ spéciale indiv 13h30
- cross final 17h00 (pour les 20 premiers)

#### Lundi 30 avril 2018

- 1 tour de reconnaissance avec moto : 10h00
- course endurance individuelle : 11h30 – 14h30
- remise des prix : 15h30

## Article 10

### **Essais et départ :**

Samedi : 15h départ liaison prologue ( reco à pied autorisée vendredi et samedi matin)

Dimanche :

- tour de reco 60 minutes avant endurance de 1h30 derrière les marshals
- zone franchissement : reco à pied

Endurances : dimanche départ en vague. Dans l'ordre établi par l'organisateur.

Lundi :

- tour de reco 90 minutes avant départ derrière les marshals

Classement endurance du dimanche déterminera les 60 premières places sur le départ de l'endurance de 3 heures le lundi.

## Article 11

### **Assurances :**

Il est rappelé aux concurrents que leur moto et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la durée de la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Une assurance conforme aux dispositions de l'article R331 du code du sport est souscrite auprès GRAS SAVOYE.

L'attestation d'assurance est annexée au présent règlement.

## Article 12

### **Médicalisation de l'épreuve :**

Nom du médecin : Dr GAY Gérard  
Nombre de secouristes : 10 sur 2 postes  
Nombre d'ambulance : 2  
Pompiers de secteurs en alerte au SDIS

## Article 13

### **Réclamation :**

La réclamation doit être remise en main propre au directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 euros.  
Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage de véhicule, il faudra rajouter un chèque de caution de 75 euros.  
Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue.

## Article 14

### **Officiels :**

- Directeur de course : David CAGNAT- OFF 176834
- Responsables techniques : Romuald BOYON - OCT 35048  
Patrick THEVENARD - 147505
- Responsables chronométrage : Serge Coulon (MOTOTT)
- Nombre de commissaires de piste : 15

Un ou plusieurs officiels pourront assister le directeur de course ainsi que les responsables techniques et les responsables du chronométrage.

*Visa du Club*

*Visa de la Ligue*

*Visa de la FFM*

loisirsffroad@wanadoo.fr  
0380756799